

## AVIS DE MOTION

### **Règlement numéro 252-1 modifiant le règlement 252 sur la délégation de pouvoirs du conseil au comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

AVIS de motion est par la présente donné par \_\_\_\_\_ qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 252-1 modifiant le règlement 252 sur la délégation de pouvoirs du conseil au comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges** ».

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 252-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 252 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement précisant le montant maximal des dépenses;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 24 avril 2024 par \_\_\_\_\_.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

**qu'un règlement portant le numéro 252-1 soit adopté et qu'il soit statué** par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but de préciser le libellé relatif au montant maximal des dépenses pouvant être autorisé par le comité administratif.

**ARTICLE 2 MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES**

L'article 3 est modifié par le retrait de l'alinéa 1 et son remplacement par le libellé suivant : « Les pouvoirs du comité administratif sont limités à l'attribution de contrats ou à l'autorisation de dépenses pour un montant inférieur à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), taxes nettes incluses, conformément à l'article 124 du Code municipal. ».

**ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et  
greffier-trésorier

ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil le \_\_\_\_\_.

Entré en vigueur le \_\_\_\_\_.

PROJET DE RÈGLEMENT